

**FICHE DE POSTE N°4.2  
Professeur, professeure en école à projet pédagogique innovant « CAP maternelle »**

<b>Type d'emploi</b>	Professeur, professeure en école à projets spécifiques innovants
<b>Établissement</b>	École maternelle ou polyvalente de l'académie de Paris
<b>Nature du poste</b>	Professeur des écoles
<b>Qualification demandée</b>	Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
<b>Date de prise de fonction</b>	Rentrée scolaire 2025
<b>Organisation du temps de travail</b>	Le professeur ou la professeure inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Le professeur ou la professeure inscrit(e) peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Afin de lui permettre de mettre en œuvre les objets de l'expérimentation dans les meilleures conditions, l'organisation de son temps de formation obligatoire (18h) sera consacrée à l'expérimentation. Une inscription sera privilégiée, à sa demande, à des parcours de formation proposés par l'EAFC.
<b>Lieux d'exercice</b>	École à projet « Cap maternelle »
<b>Autorité hiérarchique</b>	Le professeur ou la professeure est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

**DESCRIPTIF DES MISSIONS**

Les missions du/de la professeur(e) des écoles de l'École du XXI<sup>e</sup> siècle sont principalement d'ordre pédagogique et didactique visant la réussite et le développement harmonieux des élèves.

Pour mener à bien ce projet, il/elle sera sollicité, dans le cadre des 108 heures, pour concevoir, expérimenter et évaluer, dans sa classe et dans l'école, avec l'équipe pédagogique et les partenaires (chercheurs, mission Maternelle, Mairie), les propositions de mise en œuvre d'une école maternelle qui réunirait les conditions nécessaires à un accueil respectueux des besoins vitaux et fondamentaux des enfants de 3 à 5 ans et aux apprentissages en lien avec leur plasticité cérébrale.

Sous l'autorité de l'IEN de circonscription et de l'IEN maternelle, il peut contribuer à la production de ressources pédagogiques à publier sur le site École maternelle.

**PROFIL DE COMPÉTENCES**

Le Professeur des écoles « CAP MATERNELLE » devra posséder :

- De solides connaissances dans le développement de l'enfant
- Une maîtrise de l'enseignement en maternelle, de ses programmes, attendus et pratiques d'évaluation des élèves
- Des compétences en langue anglaise (qui seront appréciées)
- Des aptitudes à la conduite d'activités physiques
- Une maîtrise des outils et usages numériques

Le Professeur des écoles « CAP MATERNELLE » devra faire preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service,
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs
- Compétences à travailler en équipe et en partenariat

- Adaptation à une démarche expérimentale

**CONTACTS :**

---

- IEN Maternelle : [Olivier.Charriere@ac-paris.fr](mailto:Olivier.Charriere@ac-paris.fr)
- IEN de la circonscription
- Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)